



AVIS DE PUBLICATION >>

Le 22 décembre 2025

Objet : Concours interne sur épreuves permettant l'accès au grade de technicien hospitalier

NOMBRE DE POSTES OFFERTS

76

Spécialités	Postes ouverts
Technicien biomédical	2
Contrôle gestion installation et maintenance technique	2
Fluides médicaux	2
Gestion de la logistique	6
Hygiène et sécurité	2
Informatique	4
Installation et maintenance de matériels électroniques électriques et automatismes	10
Installation et maintenance thermique et climatique	3
Logistique approvisionnement	16
Logistique de transport	3
Maintenance de matériels et équipements mécaniques	1
Réalisation de travaux de tous corps état	7
Restauration et hôtellerie	15
Sécurité incendie	3
Total	76

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, soit au 1^{er} janvier 2026.



Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE <https://concours.aphp.fr>

Le candidat saisit les données nécessaires à son inscription au concours. Il est informé qu'il doit consulter régulièrement son espace candidat pour suivre l'avancement de son dossier.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet <https://concours.aphp.fr>.

Date de début des inscriptions électroniques	9 janvier 2026 - 7 heures (heure de Paris)
Date limite des inscriptions électroniques	10 février 2026 - 14 heures (heure de Paris)

La date limite de télétransmission des pièces a été fixée au 14 février 2026 à 14 heures (heure de Paris).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnel devra être transmis par voie dématérialisée, au plus tard le 03 septembre 2026 à 14 heures (heure de Paris) sur la plateforme de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris DISPOSE par les candidats admissibles. Ces derniers recevront un lien par mail pour accéder à la plateforme.

CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

- En suivant l'ordre de classement établi par le jury.
- Après avis favorable du Médecin du Travail